

*Initiatives ministérielles*

Selon le rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants présenté à la Chambre des communes, 215 000 étudiants comptent sur les prêts consentis au titre de ce programme pour pouvoir faire leurs études postsecondaires.

Selon la Fédération canadienne des étudiants, c'est devenu une pratique courante sous ce régime de faire fi du processus démocratique. Les députés conservateurs qui ont fait partie du comité de la Chambre des communes chargé d'étudier le projet de loi C-76 ont d'abord refusé à certains témoins le droit de comparaître devant le comité, puis ont adopté le projet de loi en moins de cinq minutes.

Les membres de la Fédération canadienne des étudiants avaient espéré comparaître devant le comité afin de discuter de l'une des mesures les plus cruelles du projet de loi, soit la suppression d'une bonification d'intérêt sur les prêts consentis aux étudiants pendant une période de six mois suivant l'obtention du diplôme, ainsi que du versement de droits liés à l'enregistrement des lobbyistes. Ils n'ont toutefois pas pu comparaître. À mon avis, c'est tout à fait scandaleux.

Comme je l'ai dit au début, le budget propose d'élargir la portée de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, en faisant passer de 100 000 \$ à 200 000 \$ le maximum des prêts consentis à un emprunteur.

Cette modification a des répercussions limitées sur l'aide accordée aux petites entreprises, car il n'est pas logique de modifier un paramètre sans examiner les changements qui s'ensuivent sur les autres. Il est difficile de couvrir les coûts aux termes de cette loi. Le gouvernement n'incite pas les entreprises visées à se prévaloir de la loi, car celle-ci prévoit seulement des prêts à taux flottant et non pas des prêts à taux fixe comme le préféreraient la plupart des entrepreneurs. Il faut promouvoir davantage cette loi. Ce sont probablement les banques, et non pas le gouvernement fédéral, qui devraient se charger de le faire.

Il m'est arrivé dernièrement quelque chose qui mérite d'être signalé. J'ai parlé aux petits entrepreneurs de la localité de Nepean de l'augmentation du montant des prêts de 100 000 \$ à 200 000 \$ et je leur ai conseillé de se renseigner auprès de leurs banques. Ces dernières ne présentent guère cette mesure. Pourquoi? Parce que s'il y a un risque que quelqu'un ne rembourse pas la totalité du prêt, ce sont les banques qui essuient la perte, pas le gouvernement fédéral.

Il importe aussi de souligner que le gouvernement fédéral n'a jamais consulté les institutions financières

afin de déterminer la valeur de cette mesure. Il ne les a jamais consultées à ce sujet. Cela aussi, c'est scandaleux.

Le nom de la Chambre de commerce du Canada revient toujours, comme s'il s'agissait de l'organisme, entre tous, que le gouvernement fédéral devrait consulter. Voilà que cet organisme n'est pas satisfait de la mesure, pour ce qui est de l'aide aux petites entreprises. Que dire de cela? Même si le gouvernement fédéral a proposé récemment de faire passer de 100 000 \$ à 200 000 \$ le montant des prêts admissibles en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, la Chambre de commerce estime que le plafond devrait être porté à 300 000 \$. Selon elle, une augmentation de 100 000 \$ ne suffit pas. Si le gouvernement portait le plafond à 300 000 \$, il y aurait davantage d'institutions financières qui consentiraient des prêts aux termes de cette loi.

En outre, la Chambre de commerce exhorte le gouvernement fédéral à revoir toutes les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités du programme. Elle reconnaît que le programme a son utilité, mais elle préconise une révision de sa structure. Voilà ce qu'en pense la Chambre de commerce du Canada.

Par ailleurs, aux termes des modifications proposées à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, le gouverneur en Conseil pourrait prendre des règlements prévoyant le versement de droits par les lobbyistes.

En d'autres termes, si un lobbyiste veut obtenir quelque chose de moi, il devra verser un droit. À titre d'élève au sein de ce prestigieux Parlement, j'ai toujours eu l'impression que tous ceux qui voulaient me contacter et me demander quelque chose pouvaient le faire.

Actuellement, ils peuvent me pressentir ou pressentir le gouvernement du Canada sans avoir à verser de droits. À mon avis, c'est ridicule. L'imposition de droits est une mesure draconienne que n'avait jamais envisagée le Parlement ou le gouvernement.

Il y a un autre aspect du projet de loi dont je vais parler brièvement, soit la réduction des traitements versés aux ministres et au premier ministre. Je suis d'accord pour qu'on réduise leurs traitements.

Je regrette toutefois que le gouvernement ne soit pas allé un peu plus loin en se penchant sur les pensions des députés. Ceux-ci ne devraient peut-être commencer à recevoir leurs pensions qu'à 55 ou 60 ans, comme le reste des Canadiens.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de parler de ces mesures draconiennes que le gouvernement tente de faire adopter à la Chambre des communes.